



Deux ministres belges déposent une nouvelle plainte contre l'Allemagne :

La dénonciation du dumping social en Allemagne prend une dimension européenne

Le *Collectif contre le dumping social* se félicite de la récente mobilisation du gouvernement belge. Après la plainte du *Collectif contre le dumping social* déposée en janvier 2011 contre l'Allemagne, Johan Vande Lanotte, ministre belge de l'économie, et Monica De Coninck, ministre de l'emploi, ont décidé à leur tour de porter plainte devant la Commission européenne contre les autorités allemandes, afin de faire cesser le dumping social dans ce pays⁽¹⁾.

Le gouvernement belge a donc, lui aussi, pris toute la dimension de cette concurrence déloyale qui conduit notamment les entreprises du secteur de la viande à la faillite à défaut de délocaliser leur production en Allemagne.

Il y a quelques mois, sous la pression de la plainte du *Collectif contre le dumping social*, la Commission proposait au législateur européen d'adopter une nouvelle directive portant sur la mise en œuvre des dispositions applicables au détachement des travailleurs. Si, avec cette proposition, la Commission affichait une timide ambition d'encadrer les conditions d'exercice des travailleurs détachés et d'introduire une responsabilité plus forte des Etats en matière de respect des règles, le dossier prend une nouvelle dimension avec cette nouvelle plainte des autorités belges.

« Le Collectif contre le dumping social en Europe propose sans attendre une concertation avec les autorités et les professionnels belges, ceci dans le prolongement d'une rencontre avec des parlementaires européens que nous avons programmée prochainement. Pour clarifier les règles sociales communautaires, et leur juste application par tous les Etats membres, nous appelons également le gouvernement français, et en particulier Arnaud Montebourg, Michel Sapin et Stéphane Le Foll, à se mobiliser pour soutenir les filières viandes françaises terrassées par cette concurrence déloyale comme on le voit dans le secteur porcin. La désindustrialisation et le chômage sont deux fléaux économiques et sociaux qui imposent qu'il soit mis fin à ces pratiques de dumping social destructrices d'emplois et d'activités dans nos territoires. » a déclaré Pierre Halliez, Président du *Collectif contre le Dumping social en Europe*.

Contact : François Cassignol, Tél.: 01 53 02 40 34 - 06 83 90 67 05
francois.cassignol@snivsnep.fr

1) Pour rappel, cette pratique consiste à remplacer les salariés de l'industrie des viandes par de la main-d'oeuvre détachée provenant de pays à très bas niveaux de salaire et de protection sociale ; ces salariés sont « mis à disposition » par des sociétés étrangères « boîtes aux lettres ». Grâce à ce système de « prestations de service » qui lui permet de se soustraire aux règles applicables au travail intérimaire (« même travail, même salaire »), l'industrie de la viande allemande se développe sur la base d'un coût moyen du travail de 6 €/h, sans salaire minimum et sans convention collective. Tout ceci détruit les emplois dans les pays limitrophes comme la France ou la Belgique où ce coût est d'environ 20 €/h.